



COMMUNE DE GRANDSON

Requête d'abattage d'arbre protégé

(Merci de compléter une fiche par objet)

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m. du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).

Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC : du _____ au _____

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication au Greffe municipal, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire	
Adresse	
Parcelle n°	
Essence	
Diamètre à 1m du sol	
Motif de la requête	

Date : _____ Signature : _____

Nous vous informons que toute requête d'abattage doit être accompagnée de photos ainsi qu'un plan de situation afin de localiser l'arbre.

PRÉAVIS du garde-forestier :

Etat sanitaire de l'arbre :

- bon
- moyen
- mauvais
- investigation nécessaire

Date : _____ Signature : _____

Visa du Municipal délégué : _____

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date : _____ **Taxe compensatoire** : _____

2018-01-04_Arbres_requeteAbattage_ibe_vf.doc